# Le journal du syndicat des Professeur.es de l'ÉTS

Avril 2024 – numéro 2

## L'ÉTS a 50 ans, imaginez la suite : décevante ?

L'ÉTS fête ses 50 ans cette année et nous en sommes tous très fiers et toutes très fières. Le slogan de la campagne du 50e est imaginez la suite. Et comme dans toute saga mémorable, nous attendons fébrilement de connaître la suite !

Les éléments du scénario que nous avons entre les mains nous portent à croire que la haute direction de « réalisateurs-exécutifs » nous prépare une suite parfois déconnectée de la réalité et des attentes de leurs fidèles professeur.es réguliers.ères.

Les très nombreux dossiers litigieux avec l'administration depuis quelques années, une augmentation continuelle de gestionnaires, le manque d'écoute, la lourdeur des tâches administratives que l'on délègue de plus en plus aux professeur.es réguliers.ères, les nombreux logiciels imposés avec peu ou pas de consultation, le manque de personnel de soutien pour suivre la croissance importante du corps professoral, nous amène à nous demander si la suite sera vraiment meilleure.

Je nous souhaite une suite à la hauteur de nos ambitions, afin que nous puissions conclure par la célèbre expression : « Ils enseignèrent heureux et heureuse et eurent beaucoup de subventions 😊 ». À suivre ...

Bonne lecture!
Jean-François Boland – président APETS

## Contenu de cette édition

Page 1 – Mot du président : L'ÉTS a 50 ans ;
– Contenu de cette édition ;
– Assemblée générale au Marriott – 13/2.
Page 2 – Renouvellement DG – un processus opaque ;
– Consultations départementales.
Page 3 – Griefs en cours – informations pour les membres ;
– L'administration censure un message.
Page 4 – Concours de logos/slogans – maîtres d'enseignement ;
– *Blague* – C'est le temps de faire votre choix ;
– Augmentation de salaires (hauts dirigeants ÉTS) ;
– Une horreur est née.

Le journal de l'APÉTS est publié par le
Syndicat des professeurs de l'ÉTS (APETS), à l'intention de ses membres

Adresse : 1100 Notre-Dame Ouest, Montréal, H3C 1K3

Courriel : secretariat@apets.org
Site internet de l'APETS : https://www.apets.org

Communications : Exécutif de l'APETS
Mise en page et infographie : Prof. Alain April

**Envoyez-nous vos articles à : secretariat@apets.org**

## Assemblée générale au Marriott – 13/2

Ça fait du bien de se retrouver ensemble après quelques années sans cette rencontre conviviale. Le 13 février à l'hôtel Marriott, près de l'ÉTS, une centaine de professeurs.es réguli.ers.ères ont pu s'informer des différents enjeux et réalisations de notre association syndicale. Des prix ont été remis aux professeurs.es réguli.ers.ères sortants de comité de l'École et qui ont investi un bel effort. Merci encore à tous ceux qui s'impliquent bénévolement dans ces nombreux comités de l'APETS.

# Renouvellement DG – un processus opaque

À la suite du courriel du doyen à la recherche annonçant les critères proposés par les cadres de l'école, le comité exécutif de l'APETS a fait parvenir une lettre au secrétaire général de l'UQ, Me Martin Hudon, pour insister sur l'importance d'avoir des candidats.es majoritairement avec une expérience significative en enseignement et en recherche universitaire, de préférence de l'ÉTS. Cette position est issue des résultats du sondage préparé en 2019 par l'exécutif de l'APETS de l'époque. Certains professeurs.es réguli.ers.ères nous ont demandé si cette demande de l'exécutif syndical est raisonnable et toujours d'actualité ? Voici le résultat du vote sur cette question qui a été soumis aux membres en mars 2024 (pour deux des trois critères) :

**Sondage APÉTS 2019**

**Parmi la liste présentée ci-dessous, choisissez un maximum de 5 compétences que le prochain (ou prochaine) DG devrait posséder.**

| Option | Votes |
|---|---|
| Expérience en recherche universitaire | 41 (11.5%) |
| Expérience en enseignement universitaire | 37 (10.3%) |
| Connaissance de l'ÉTS | 34 (9.5%) |
| Connaissance des enjeux du milieu industriel | 30 (8.4%) |
| Diplôme de Ph.D. | 24 (6.7%) |

**Sondage APÉTS 2024**

| Option | Votes |
|---|---|
| Expérience en gestion universitaire | 598 points |
| Expérience significative en recherche universitaire | 556 points |
| Expérience significative en enseignement universitaire | 468 points |

| Option | Votes |
|---|---|
| Détenir un diplôme de Ph. D. | 396 points |
| Détenir un diplôme de Ph. D. en génie | 367 points |
| Détenir un diplôme en ingénierie | 357 points |

En ce moment, par exemple, des candidatures internes ont été écartées sans plus d'explications. Nous vous invitons à participer en très grand nombre à la prochaine assemblée spéciale du 2 avril. L'objectif est de discuter de cet important dossier ou l'exécutif de l'APETS ne peut pas se baser sur l'image ou la notoriété de la candidate seulement et doit évaluer la candidature au regard de nos critères. Ainsi nous ne recommandons pas la candidature proposée et nous recommandons la tenue d'un 2e tour avec un meilleur choix de candidats.es qui répond mieux aux attentes des membres.

# Consultations départementales – priorités de négociations

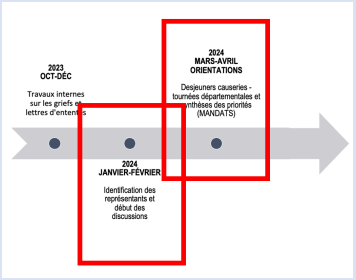

Négo 2025 c'est parti! Le 11 mars - LOG/TI, le 18 mars - Mécanique et le 25 mars - Électrique. Ces premières rencontres permettent de discuter des enjeux en préparation de la prochaine convention collective. Les sujets soulevés vont du salaire et de l'importance de prendre en compte l'IPC à l'avenir, la tâche, et bien d'autres sujets ont étés abordés et seront décrit au mémorandum de travail qui est en cours de rédaction et qui sera partagé avec l'équipe de négo. Retenez les dates suivantes pour venir, avec vos collègues de votre département, aux prochains midis-causeries **tenus de midi à 13h30 au cercle universitaire (local A4670) :**

| Construction | Systèmes | Électrique | Logiciel et TI | Mécanique |
|---|---|---|---|---|
| 8 avril | 15 avril | 25 mars | 11 mars | 18 mars |
| 17 juin | 13 mai | 10 juin | 27 mai | 3 juin |

# Griefs en cours – informations pour les membres

**Grief 2021-01 – (Délai de paiement des primes) :** Comme dans le cas du versement des cours en surplus (c.-à-d. le grief 2022-02), le délai pour le versement des primes d'encadrement dépasse largement les délais prescrits par la loi et est inconsistant. Un avis d'arbitrage, qui avait été suspendu, sera remis en action.

**Grief 2022-01 – (article 6.12) :** Le 26 février 2024, c'est un autre dossier ou le DEAA, Michel Huneault, a cédé et a avoué son erreur dans une autre confrontation qu'il a causé avec les professeurs. Les professeurs concernés sont toutefois meurtris par cette situation qui a durée des mois et qui leur a causé plusieurs torts dont certains avaient quitté pour la retraire étant dégoûtés du traitement subi. Le 26 février 2024, les demandes de l'APETS ont été acceptées unilatéralement: 1) le DEAA a promis de retirer les lettres émises dans les dossiers des concernés; 2) en contrepartie, l'APETS a accepté la demande du DEAA de former un comité pour revoir le processus et les critères d'évaluation.

**Grief 2022-04 – (fond du 10%) :** L'APETS demande à l'École de continuer la pratique de transfert des fonds du 10% pour qu'ils soient pérennes. Le 29-3-2021 l'école avisait qu'elle allait cesser cette pratique. À la demande du DEAA, l'APETS déposera un avis d'arbitrage concernant cette décision.

**Grief 2022-05 – (prime d'été pour les PFE's) :** L'APETS demande à l'École de remettre une prime d'été lors de la supervision de PFE l'été, car l'APETS considère que c'est un cours comme un autre. L'École considère qu'un PFE est une activité d'encadrement et non un cours. L'APETS déposera d'un avis d'arbitrage sur cette question.

**Grief 2023-02 – (2e versement) :** L'APETS discute actuellement avec l'école concernant le 2e versement de la prime d'encadrement et l'interprétation de ce qu'est une activité « complétée ». Les débats concernent les étudiants qui quittent leur programme et pour lesquels des activités d'encadrement ont quand même eu lieu. Selon le DEAA, la 2e tranche (50%) des primes d'encadrement n'est due que si une note est versée au dossier de l'étudiant.e, même si cet encadrement a bel et bien eu lieu. L'APETS déposera aussi un avis d'arbitrage sur cette question.

# L'administration censure un message

Notre représentant au CA (Jérémie Voix) voulait nous informer, en utilisant Prof-ÉTS, mais le message a été censuré par le BAP. Alors que penser des messages envoyés sur cette plateforme ? Avons-nous des dirigeants et une administration transparente en ce moment ? Voici le court message publié et le message original qui avait été envoyé.

**Message publié le 27 février 2024** : La création du microprogramme de 2e cycle a été approuvée par le CA

**Message original envoyé** : Création du microprogramme de 2e cycle en entrepreneuriat scientifique et technologique (9 cr.) Le DEAA présente le projet du Décanat des études, en concertation avec le département des enseignements généraux de l'ÉTS, qui propose la création du microprogramme de 2e cycle en entrepreneuriat scientifique et technologique offert en partenariat avec l'Université TÉLUQ. Le DEAA rappelle que le projet de création du programme a été proposé et adopté lors de l'assemblée départementale du DEG de novembre 2023 ainsi que lors de la Commission des études de janvier 2024. Un des représentants des professeurs au CA a demandé à ce que ce point soit sorti de l'Ordre du jour de consentement, afin qu'il soit présenté et puisse être débattu, et s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas de professeur régulier qui soit à la direction de ce nouveau programme, en contradiction avec l'article 6.34 ("La direction d'un programme est assumée par un professeur régulier") de la convention de l'APETS. Le Secrétaire général rappelle que la convention de l'AMEETS prévoit que "Le Service des enseignements généraux auquel sont rattachés les maîtres d'enseignement est responsable de l'organisation des cours de formation de base, tels que les mathématiques, la physique, la chimie, l'informatique et la communication, ainsi que des programmes tels que le cheminement universitaire en technologie" (clause 1.20) ainsi que la tâche d'administration pédagogique permet "la participation à la gestion et au développement d'un programme ou d'un microprogramme" (clause 6.08 c.). Suite à plusieurs discussions, il est proposé que les documents soumis par le DEAA soient amendés afin que le nom de la personne responsable soit indiqué comme "à déterminer" (notamment la page de l'ANNEXE B relative à l'IMPACT À L'ANNUAIRE) et le DEAA s'engage à faire le nécessaire auprès des professeurs réguliers pour corriger cette situation. Néanmoins, le membre représentant des professeurs demande le vote sur cette proposition qui est adoptée à la majorité, et les 2 représentants des professeurs demandent à faire inscrire nommément leurs dissidences au procès-verbal. Invité à commenter leur opposition, un des représentants a exprimé sa nette préférence pour que le dossier soit présenté à une prochaine assemblée, une fois les points litigieux réglés.

# Concours logos/slogans – maîtres d'enseignement

La campagne de création de logos/slogans pour protester la décision de l'ÉTS de changer la dénomination de maître d'enseignement s'est terminée le 7 mars 2024 à 23 h 59. Nous avons reçu de belles propositions. En voici quelques exemples que nous pourrons vous circuler pour être utilisées comme bon vous le semblera (par exemple, dans vos signatures et communications).

# C'est le temps de faire votre choix

Vu dans votre BAT cette année :

# Augmentation de salaires

Saviez-vous que les hauts dirigeants de l'ÉTS se sont voté une augmentation de salaire d'environ **35%**? Et saviez-vous que la taille de l'administration de l'ÉTS a plus que doublé ces deux dernières années; augmentant par le fait même la charge financière liée à l'administration de près de **25%**. Bon à savoir en prévision de notre

# Une horreur est née

L'École a développé des armoiries sans lien avec notre moto « Le génie pour l'industrie ». Une consultation a eu lieu en mai 2020 pour en arriver à ce résultat horrifiant 4 ans plus tard !

Les premiers commentaires sont unanimes pour rejeter ces horribles armoiries 'piranha-hirondelle essorant d'azur embelli d'argent et de gueules'. Pourquoi l'École reste silencieuse sans annoncer ni expliquer ces armoiries découvertes grâce aux étudiants.es très loquaces sur Reddit :

r/etsmtl et r/PolyMTL